

Commission Enseignement

Mardi 27 novembre 2009

Question orale sur la corrélation entre le défi de la mixité scolaire et le manque de places en Région Bruxelloise

Sarah Turine, députée ecolo à la Communauté Française

---

Madame la Ministre,

Il a été évoqué lors d'une séance de commission précédente le problème du manque de places dans les classes maternelles (et primaires) qui touche certaines communes bruxelloises. Il a également été évoqué que ce phénomène risquerait de croître durant les dix années à venir du fait de la croissance démographique importante attendue (170.000 habitants supplémentaires d'ici 2020).

Parallèlement à ce défi important à court et moyen terme auquel la Communauté Française devra répondre en termes d'infrastructures et de services publics, se pose évidemment le défi de la mixité scolaire.

A ce sujet, nous avons entendu vendredi 16 octobre avec grand intérêt les différents acteurs (directions d'écoles, associations de parents, pouvoirs organisateurs, syndicats et plateforme d'associations luttant contre l'échec scolaire) donner leur point de vue expérimenté sur les suites à donner aux décrets mixité et inscriptions.

Nous le savons, le temps presse pour mettre sur pied un nouveau décret qui régulera la question des inscriptions de la rentrée scolaire prochaine et des années suivantes. Nous savons également qu'aucune solution ne pourra répondre à toutes les attentes entendues vendredi dernier et qui partent parfois dans des directions opposées.

Je me permets, Madame la Ministre d'attirer ici votre attention sur l'importance, malgré les délais courts, de corréler ces deux défis.

En effet, pour ne prendre que deux exemples, quel pourrait être l'impact du maintien de l'adossement sur les inscriptions dans les écoles maternelles, elles qui subissent déjà un manque de places et la DPC voulant encourager par ailleurs la fréquentation de l'école dès l'âge de 3 ans.

Inversement, si le futur décret relatif à la régulation des inscriptions a pour objectif de permettre plus de mixité socio-économique dans les écoles, et donc devait proposer d'utiliser un indice socio-économique du quartier pour rendre prioritaires certains élèves, il y aurait un flux plus important dans un sens que dans l'autre : des élèves des quartiers défavorisés iraient dans des écoles de quartiers plus favorisés, l'inverse ne risquant pas de se produire. Cela aura donc un impact positif mais à court terme sur la question de surpeuplement qui risque de toucher certaines écoles secondaires au vu des prévisions faites. Cela pose aussi la question de la localisation idéale, sinon indiquée de nouvelles écoles, si

on veut en même temps assurer un enseignement de proximité et de qualité tout en assurant que la mixité sociale puisse y trouver sa place.

Ce ne sont que deux exemples et il y en a certainement d'autres de corrélations et impacts prévisibles ou non à court et moyen termes que le futur décret relatif à la régulation des inscriptions pourrait avoir sur le peuplement des écoles primaires et maternelles et inversement que le problème de manque de places aura sur ce futur décret.

Madame la Ministre, vous avez dit, il y a un mois, ne pas disposer de données suffisantes pour imaginer l'évolution générale de l'enseignement maternel ainsi que pour avoir une idée globale de la situation dans les écoles primaires et secondaires de la Région Bruxelloise.

Aujourd'hui, avez-vous plus d'informations ?

Avez-vous évalué l'ensemble des interactions potentielles entre ces données et le futur décret relatif à la régulation des inscriptions ?

Si oui, quelles sont-elles et comment entendez-vous y répondre ?

Dans la négative, pouvez-vous m'indiquer les délais dans lesquels cette évaluation pourra être faite ?

Madame, la Ministre, je vous remercie pour vos réponses.

Sarah Turine  
Députée